



5<sup>ème</sup> conférence internationale de la PIAA

## Les risques médicaux expertisés

*56 mutuelles aux Etats-Unis, 55% du marché américain de la RC médicale, et pour sa section internationale, 13 organismes d'indemnisation et d'assurances à travers le monde. 450 000 médecins et professionnels de la santé assurés : La PIAA (Physician Insurers Association of America) se situe au premier plan de toutes les grandes évolutions à venir dans le monde de la responsabilité civile médicale.*

Assureurs et organismes d'indemnisation se rassemblent, les 3 et 4 octobre 2008 à Paris. Leur objectif : échanger sur les **perspectives internationales des risques émergents**. Partager les expériences, anticiper les risques, analyser les phénomènes.

Le monde de la santé est entré dans l'ère de la mondialisation. Les frontières nationales sont abolies, la culture d'un pays n'est plus un obstacle et les dernières barrières technologiques sont tombées. **En matière de responsabilité professionnelle, les risques liés à cette nouvelle organisation sont sérieux.** Les mentalités évoluent plus rapidement que la médecine. Les patients insatisfaits n'hésitent plus à recourir aux tribunaux et à réclamer de lourdes indemnités. Pour la justice, la tâche est délicate. Chaque cas est une situation difficile pour laquelle aucune "bonne" solution n'existe. Malgré la recherche du jugement équitable, le coût des indemnités ne cesse de croître très rapidement.

### Class actions ou accidents sériels ?

Pour les médecins et leurs sociétés d'assurance, la pression est lourde, parfois insupportable. Il n'est pas rare aujourd'hui qu'un même acte médical, une même procédure défectueuse, l'utilisation d'un même matériel, dispositif médical ou logiciel produise ses effets sur un groupe important de victimes. En 2007, le CHU de Toulouse a indiqué que 145 patients traités pour des tumeurs cérébrales ont été touchés par des sur irradiations. Entre 1987 et 2006, à l'hôpital d'Epinal, plus de 5500 patients sont susceptibles d'avoir subi une sur irradiation lors de séances de radiothérapie. Demain peut-être, la France devra aussi compter avec les « class actions » à l'américaine.

### Le « coût » d'un bébé handicapé

Jeune femme de 27 ans. Première grossesse. A terme. Le bébé se présente par le siège. Une naissance par voie naturelle est prévue. Après 45 minutes de souffrance fœtale, le bébé naît par césarienne. Sa tonicité est faible. Il est immédiatement transféré en unité spécialisée, l'enfant ayant un lourd handicap, moteur et cérébral. Selon les pays, l'évaluation des dommages peut aller de 500 000 € à 8 millions d'euros. Le montant des primes appelées pour les médecins en sera fortement impactée...

Si la mondialisation, avec la remise en cause des frontières traditionnelles, peut être un risque pour les sociétés d'assurance, elle pourrait aussi, par une meilleure communication entre assureurs et médecins, être une opportunité pour améliorer la prévention et la prise en charge des accidents médicaux émergents.

**Les intervenants, français et étrangers, spécialistes des questions médicales et assurantielles apporteront aux 200 participants (dirigeants de sociétés d'assurances, en majorité américaines, médecins, avocats...) un éclairage riche et concret.**

Contact presse :

Marie-Anne Belembert, 06 03 39 47 90, [marie-anne.belembert@macsf.fr](mailto:marie-anne.belembert@macsf.fr)

Hue Kham : 01 71 23 82 15, [hue.kham@macsf.fr](mailto:hue.kham@macsf.fr)

Constance Wiblé, 06 68 22 50 67, [constance.wible@macsf.fr](mailto:constance.wible@macsf.fr)